



**Questionnaire proposé par la commission  
« Environnement et Agriculture » de la  
commune de Carnac-Rouffiac**

La commission « Environnement et Agriculture » de notre commune est composée de cinq membres du conseil municipal, ainsi que de représentants des associations environnementales locales. Les membres de cette commission organiseront une réunion **le samedi 28 mai 2016 à 10 heures à la salle des Fêtes de Carnac**, à laquelle tous les habitants de la commune de Carnac-Rouffiac sont conviés. Celle-ci aura pour objectif de construire une relation de confiance entre habitants, viticulteurs et résidents, fondée sur un échange ouvert de points de vue. Au cours de cette réunion, différents intervenants prendront la parole : des viticulteurs conventionnels ou Bio, un technicien de la chambre d'agriculture, un représentant des associations environnementales et une représentante des habitants de la commune. Une session de questions/réponses fera suite à ces interventions et le tout sera clôturé par le verre de l'amitié. Cette concertation devrait permettre une meilleure connaissance des pratiques de l'agriculture et une prise en compte des questions et préoccupations liées à l'environnement sur le territoire de la commune.

Afin de nous aider à préparer cette table ronde, nous vous soumettons le questionnaire anonyme ci-dessous, dont les réponses serviront de guide pour le débat.

**Question 1 : Connaissez-vous les modes de culture de la vigne (de la taille à la récolte) ?**

**Question 2 : Souhaitez-vous être informé sur les types et quantités de produits répandus et leur utilisation ?**

**Question 3 : Quels sont, selon vous, les problèmes environnementaux posés par la viticulture ?**

**Question 4 : Existe-t-il, selon vous, des alternatives à ces pratiques ?**

**D'autres débats publics sont prévus. Quels thèmes souhaiteriez-vous aborder ? (vos réponses peuvent être mentionnées au verso)**

Merci de votre participation. Le bien vivre ensemble est l'objectif de notre démarche.

**Questionnaire à déposer en mairie, avant le 7 mai.**